

ULRIC DE VARENS

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2010

** BILAN	PAGE 3
** COMPTE DE RESULTAT	PAGE 5
** TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ	PAGE 6
** TABLEAU DE VARIATION DE LA SITUATION NETTE CONSOLIDÉE	PAGE 7
** ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	PAGE 8
** RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	PAGE 25

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAGE 28

GOUVERNANCE ET CONTRÔLE INTERNE

** RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PAGE 47
** RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	PAGE 53

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PAGE 55

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010

** BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	PAGE 59
** ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	PAGE 63
** RESULTATS REALISÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES	PAGE 76
** RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	PAGE 77
** RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	PAGE 80

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

PAGE 84

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2010

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF

	Montants en KC	
	Année 2010	Année 2009
Ecarts d'acquisition nets	1 339	1 339
Immobilisations incorporelles nettes	6 099	6 386
Immobilisations corporelles nettes (hors Im.plac.)	2 850	3 618
Immeubles de placement	-	-
Titres mis en équivalence	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-
Autres actifs financiers non courants	405	348
Autres actifs non courants	534	-
Actifs d'impôts différés	285	217
Total des Actifs non courants	11 512	11 907
Stocks nets	7 746	6 638
Créances clients et comptes rattachés - nettes	11 854	13 894
Autres créances nettes	1 475	1 196
Actifs financiers de transaction	-	-
Actifs financiers dérivés	-	-
Impôts courants	114	466
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 637	4 664
Actifs détenus en vue d'être cédés	-	-
Total des Actifs courants	23 826	26 858
TOTAL DE L'ACTIF	35 338	38 765

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

Montants en K€

	Année 2010	Année 2009
Capital social	4 000	4 000
Primes d'émission	640	640
Réserves liées au capital	16 368	16 091
Réserves consolidées	294	365
Ecart de conversion	333	533
Résultat net	920	2 089
Total des Capitaux Propres	22 556	22 988
<i>Dont Part du groupe</i>	22 173	22 486
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>	383	502
Dettes financières à long et moyen terme	2 801	1 721
Autres passifs financiers	-	-
Avantage du personnel	154	136
Provisions - non courant	93	216
Passifs d'impôts différés	251	208
Total des Passifs non courants	3 299	2 280
Part à moins d'un an des dettes financières à L et MT	680	433
Partie à CT des emprunts portant intérêt	17	17
Concours bancaires	971	443
5	5	5
Dettes fournisseurs	083	411
Autres dettes	346	6 805
Provisions courantes	370	287
Passifs financiers dérivés	-	-
Impôts courants	16	101
Autres passifs courants	-	-
Passifs détenus en vue d'être cédés	-	-
Total des Passifs courants	9 482	13 497
TOTAL DU PASSIF	35 338	38 765

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Montants en K€	
	2 010	2 009
Chiffres d'affaires (I)	35 849	36 809
Achats consommés	15 669	15 378
Marge brute	20 179	21 431
Taux de marge brute (en %)	56,29%	58,22%
Autres produits de l'activité (II)	144	54
Produits des activités ordinaires (I+II)	35 992	36 863
Charges de personnel	- 6 904	- 588
Charges externes	- 9 845	- 496
Impôts et taxes	- 398	- 355
Dotations nettes aux amort. et pertes de valeur	- 868	- 089
Dotations nettes aux provisions et pertes de valeur	- 204	- 110
Autres charges d'exploitation nettes des produits	- 342	- 104
Résultat opérationnel courant	1 762	2 952
Autres charges opérationnelles	515	-
Résultat opérationnel	1 247	2 952
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	11	8
Coût de l'endettement financier brut	- 111	- 137
Coût de l'endettement financier net	- 100	- 129
Autres produits et charges financiers	3	3
Charges d'impôt sur le résultat	- 230	- 737
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	920	2 089
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
RESULTAT NET	920	2 089
- part du groupe	838	1 873
- intérêts minoritaires	82	215
<i>Résultat net (part du groupe) par action en euros</i>	0,106	0,236
<i>Résultat net (part du groupe) dilué par action en euros</i>	0,106	0,236

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Montants en KC

	Année 2010	Année 2009
RESULTAT NET CONSOLIDE y compris intérêts minoritaires	920	2 089
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	-	-
Dotations nettes aux Amortissements et provisions	1 295	1 011
Gains et pertes latents liés aux variations de juste-valeur	-	-
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	-	-
Autres produits et charges calculés	6	-
Plus et moins values de cession	138	22
Profits et pertes de dilution	-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	2 359	3 121
Coût de l'endettement financier net	111	137
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	230	737
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier et impôt	2 700	3 995
Impôts versés	-	261
Augmentation des clients et autres débiteurs	1 617	4 268
Augmentation des stocks	-	1 194
Diminution des fournisseurs et autres créiteurs	-	278
Autres mouvements	-	4
VARIATION DU BFR lié à l'activité	-	116
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 584	7 294
 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaisst / acquisition immos incorporelles	-	31
Décaisst / acquisition immos corporelles	-	412
Encaisst / cession d'immos corp et incorp	-	5
Subventions d'investissement encaissés	-	-
Décaisst / acquisition immos financières	-	62
Encaisst / cession immos financières	-	15
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales	-	4 183
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-	4 668
-	-	4 152
 OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	-	4
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-	1 110
Dividendes versés aux minoritaires	-	200
Variation des autres fonds propres	-	165
Encaissements provenant d'emprunts	-	1 500
Remboursement d'emprunts	-	550
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-	525
-	-	1 731
 VARIATION DE TRESORERIE	-	2 609
-	-	1 411
 Incidences des variations de taux de change	54	26
TRESORERIE A L'OUVERTURE	4 221	2 784
Reclassement de trésorerie	-	-
TRESORERIE A LA CLOTURE	1 666	4 221

VARIATION DE LA SITUATION NETTE CONSOLIDÉE

Montants en K€

Situation nette - part du groupe	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	M重大itaire	Capitaux propres
Situation au 31/12/2008	4 000	640	16 259	3 316	1 171	25 847
Mo uvements de la pério de						
Résultat 2008 (part du groupe)				3 316	-3 316	
Augmentation de capital						
Résultat 2009 (part du groupe)					1 873	215
- Ecart de conversion						2 088
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture						
- Réévaluation des actifs disponibles à la vente						
- Réévaluation des immobilisations						
- Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies						
- Impôts						
Variatio ns des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-9	-26
Distributio ns effectuées					-814	-814
Action s propres (acquisitions / cessions)				-67		-67
Ajustem ents sur résultats antérieurs				-38	-15	-53
Variatio n de périmètre				-3 889	-40	-3 929
Ajustem ents divers				-52	-6	-58
Situation au 31/12/2009	4 000	640	15 529	1 873	502	22 988
Mo uvements de la pério de						
Résultat 2009 (part du groupe)					1 873	-1 873
Augmentation de capital						
Résultat 2010 (part du groupe)					838	82
- Ecart de conversion						920
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture						
- Réévaluation des actifs disponibles à la vente						
- Réévaluation des immobilisations						
- Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies						
- Impôts						
Variatio ns des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					13	71
Distributio ns effectuées				-1 110	-200	-1 310
Action s propres (acquisitions / cessions)				-154		-154
Ajustem ents sur résultats antérieurs				12	2	14
Variatio n de périmètre				0		0
Ajustem ents divers				18	9	27
Situation au 31/12/2010	4 000	640	16 168	838	408	22 556

GROUPE ULRIC DE VARENS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DECEMBRE 2010

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, qui font apparaître un chiffre d'affaires consolidé de **35 849 K€** et un résultat net après impôt de **920 K€**

Sauf mention expresse contraire, les comptes sont exprimés en milliers d'euros.

1 - PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1-1 Contexte général et référentiel comptable

Les états financiers du groupe ULRIC DE VARENS arrêtés au 31 décembre 2010 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2010 et dont le règlement d'adoption était paru au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

Aucune nouvelle norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010, ne sont significatives par rapport aux activités du Groupe.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'ULRIC DE VARENS SA du 26 avril 2011.

Les actions de la société ULRIC DE VARENS sont cotées au Compartiment C – EURONEXT PARIS (Code ISIN FR0000079980 – ULDV).

1-2 Méthodes et périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société ULRIC DE VARENS SA exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode d'intégration globale :

	Siège	% de détention	
		31/12/2010	31/12/2009
Sociétés françaises			
PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	Paris	100%	100%
VARENS SHOP SAS	Paris	100%	100%
Sociétés étrangères			
ULRIC DE VARENS ESPANA SA	Madrid	100%	100%
ULRIC DE VARENS GMBH	Hambourg	100%	100%
VARENS ITALIA SRL	Milan	85%	85%
ULRIC DE VARENS SA(Uruguay)	Montevideo	66%	66%
VARENS MIDDLE EAST FZCO	Dubai	70%	70%
VARENS HELLAS LTD	Athènes	80%	80%
VARENS MEXICO SA DE CV	Mexico	80%	80%
VARENS SINGAPORE PTE. LTD	Singapour	70%	70%
VARENS ARGENTINA S.A.	Buenos Aires	65%	65%
VARENS ROMANIA SRL	Bucarest	85%	85%
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK	Moscou	95%	95%
Sociétés déconsolidées au 01/07/2009			
VARENS PORTUGAL	Lisbonne	nc	nc
VARENS FRAGRANCE INC	Miami	nc	nc
ULRIC DE VARENS POLAND SP.Z.OO	Varsovie	nc	nc

- Méthodes de consolidation**

Toutes les sociétés incluses dans la consolidation ont la même date de clôture de leurs comptes.

Les sociétés sans activité ne sont pas consolidées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.

Les comptes, transactions et résultats entre sociétés du groupe sont éliminés.

La conversion des comptes exprimés en devises est effectuée selon la méthode du cours historique pour les capitaux propres, du cours moyen pour le compte de résultat et du cours de clôture pour les postes du bilan.

1-3 Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales implique que le groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, des passifs, des capitaux propres et le résultat du groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les provisions, les engagements de retraite et les impôts différés. Les estimations utilisées par le groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes ci-après.

1-4 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie, tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

Le groupe agissant en tant que principal et non en tant qu'agent, les produits accessoires (refacturations de coûts de transports et d'assurance) sont inclus dans le chiffre d'affaires.

1-5 Frais publi-promotionnels

Conformément à la norme IAS 38 amendée, les frais publi-promotionnels (échantillons, PLV, catalogues) sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été mis à la disposition du groupe.

1-6 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés à l'occasion des prises de participation au sein des filiales, correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres détenus à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les tests de dépréciations sont effectués sur la base des valeurs d'utilité, estimées à partir des flux prévisionnels de trésorerie et d'une valeur terminale actualisés, d'un taux de croissance à l'infini de 2% à 3% et d'un taux d'actualisation de 10,0% (taux après impôt appliqué à des flux après impôt).

L'utilisation de flux de trésorerie prévisionnels actualisés est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable, à défaut de référence de transactions récentes similaires facilement disponibles.

1-7 Immobilisations incorporelles

1-7.1 Marques

Les marques acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les marques sont comptabilisées à leur coût historique. Celui-ci résulte d'une évaluation faite par un expert indépendant à l'occasion de l'apport effectué par le fondateur. Le Groupe a qualifié ses marques comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Les marques ne sont donc pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsqu'il est observé une insuffisance de chiffre d'affaires réalisé avec les produits desdites marques par rapport à celui retenu lors de l'évaluation initiale, il est constitué une dépréciation.

1-7.2 Droits au bail, fonds de commerce et assimilés

Les droits au bail, fonds de commerce et droits d'entrée versés lors de l'acquisition de boutiques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Conformément à la norme IAS 38, leur valeur brute correspond aux coûts d'acquisition, y compris les honoraires, droits et frais d'actes liés.

Ces immobilisations ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an.

Une dépréciation est constituée si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage déterminée au niveau de la filiale concernée (en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, estimés sur la base des perspectives de croissance), sauf dans le cas de fonds de commerce ou droits au bail dont la cession est envisagée, pour lesquels la valeur vénale est appliquée.

1-7.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont à durée de vie définie. Elles sont comptabilisées à leur coût historique et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

1-8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition moins les amortissements et les pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les modes linéaire ou dégressif sur leur durée d'utilité prévue.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

	Durées
Constructions	15 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Agencements, aménagements	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans

Les contrats de crédit-bail immobiliers sont retraités afin de refléter le coût d'acquisition de ces biens en immobilisations et en dettes financières. Lesdits biens sont amortis sur une durée de 15 ans.

Les autres contrats de crédit-bail, peu significatifs, n'ont pas fait l'objet de retraitemet.

1-9 Stocks

Les stocks sont valorisés au prix de revient. Celui-ci correspond à la méthode FIFO.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix de revient est supérieur à la valeur probable de réalisation.

1-10 Crédances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

1-11 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable. Ils résultent essentiellement :

- des différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal,
- des retraitements de consolidation,
- des déficits fiscaux dans la mesure où leur récupération s'avère probable eu égard aux perspectives d'avenir telles qu'elles ressortent des budgets établis par la direction. .

1-12 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont analysées comme des actifs disponibles à la vente et sont donc comptabilisées au bilan à leur juste valeur correspondant au cours de bourse. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres.

1-13 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités conventionnelles de départ à la retraite sont provisionnés selon une méthode rétrospective. Le calcul a été effectué au cas par cas, en tenant compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel (voir note 2-12).

Provision pour retour de marchandises

Cette provision est destinée à couvrir la perte liée aux retours de coffrets ou de marchandises vendus en fin d'année aux centrales de la grande distribution.

1-14 Gestion des risques financiers

Les sociétés du Groupe n'ont pas recours à des instruments dérivés et, selon les règles internes, elles ne doivent prendre aucune position spéculative.

Risque de liquidité et d'exigibilité

La société et ses filiales ont contracté divers emprunts, contrats de crédit bail et lignes de crédit.

Les emprunts et crédit-baux sont garantis par des sûretés sur les actifs financés et/ou par des ratios financiers déterminés au niveau local ou consolidé. Ces ratios financiers sont généralement basés sur des rapports du type :

- Maintient d'un total de fonds propres consolidés égal ou supérieur à 10 M€ et d'un fonds de roulement positif ;
- respect des ratios suivants au niveau consolidé :
 - . fonds propres/total bilan ;
 - . dettes à moyen et long terme ^(*)/fonds propres ;
 - . dettes à moyen ou long terme ^(*)/CAF ;
 - . frais financiers ^(*)/EBE.

() retraités du crédit-bail*

Chaque année, la société procède au calcul de ces ratios. En 2010, l'ensemble de ces covenants sont respectés.

A ce jour, la société et ses filiales respectent les critères des lignes de crédit les plus importantes et n'anticipent pas de risque de liquidité significatif dans un futur proche.

Risque de taux

Dans le but de financer certaines de ses acquisitions, la société et ses filiales ont souscrit des emprunts, crédit-baux et lignes de crédit qui sont basés soit sur un taux d'intérêt fixe, soit sur un taux variable.

Les crédits-baux immobiliers ont été intégralement remboursés au cours du 1^{er} trimestre 2010.

Le groupe bénéficie d'une ouverture de crédit de 2.000 K€, utilisée à hauteur de 1.500 K€ au 31 décembre 2010. Cette ouverture de crédit a été assortie d'un cap amortissable trimestriellement, destiné à couvrir les risques d'une hausse du taux variable (Euribor 1 mois) au-delà de 2,5%.

Pour cet emprunt, il ne peut être exclu que le taux d'intérêt puisse augmenter dans le futur et avoir un effet négatif sur la valeur nette du Groupe, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

	31/12/2010	31/12/2009
Dette à taux fixe ⁽¹⁾	57 %	97 %
Dette à taux variable ⁽¹⁾	43 %	3 %

(1) hors concours bancaires, basés sur des taux variables

L'endettement net du Groupe (Dettes financières y compris Concours bancaires – Disponibilités y compris VMP) est de +1 831 K€ au 31/12/2010, contre un endettement de -2 050 K€ au 31/12/2009.

Risque de change

Le groupe réalise moins de 10 % de ses ventes en devises autres que l'euro.

Dans ce contexte, le Groupe n'a pas eu recours à des instruments de couverture du risque de change. Il ne peut être exclu que les variations de taux de change puissent dans le futur avoir un effet négatif sur la valeur nette du Groupe, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

1-15 Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, ainsi que sa stratégie de développement.

Pour préserver et ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs.

Le ratio Endettement net / Capitaux propres consolidés est de : +8.1 % au 31/12/2010 contre - 8.9 % au 31/12/2009.

Le Groupe n'a opéré aucun changement par rapport à l'exercice précédent, sur les objectifs, la politique et la procédure de gestion de son capital.

1-16 Résultat par action

Le calcul du résultat par actions tient compte du nombre d'actions composant le capital social déduction faite des actions propres, soit un dénominateur utilisé de 7 894 873 titres au 31/12/2010.

La société ne possède pas d'instruments de capitaux propres dilutifs tels que les bons de souscriptions d'actions par exemple.

2 - NOTES SUR LE BILAN

2-1 Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

Ecarts d'acquisition

Valeurs brutes	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Sur PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	1 002			1 002
Sur VARENS ESPAÑA	337			337
TOTAL	1 339			1 339

Au 31 décembre 2010, aucun indice de perte de valeur n'a été constaté. En conséquence, il n'y a pas lieu à constituer de dépréciation.

Autres immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	Transfert	31/12/2010
Marques	2 439				2 439
Droit au bail, fonds de commerce et assimilés	3 995		52		3 943
Autres immob. incorp.	219	31			250
TOTAL	6 653	31	52		6 632

Amortissements et dépréciation	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	Transfert	31/12/2010
Marques					
Droit au bail, fonds de commerce et assimilés	89	221			310
Autres immob. incorp.	178	45			223
TOTAL	267	266			533

2-2 Tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des marques et droits au bail et éléments assimilés sont effectués sur la base des hypothèses mentionnées aux notes 1-6 et 1-7.

Une hausse du taux d'actualisation de 1% engendrerait un risque de perte de valeur de 7 K€.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1% n'engendrerait pas de risque de perte de valeur.

2-3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	Transfert	31/12/2010
Terrains	89				89
Constructions	1 463				1 463
Matériel et outillage	2 777	229			3 006
Autres immob. corpo. et encours	3 459	151	84		3 526
TOTAL	7 788	380	84		8 084

Amortissements et dépréciation	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	Transfert	31/12/2010
Constructions	996	79			1 075
Matériel et outillage	1 935	319			2 254
Autres immob. corpo.	1 239	771	104		1 906
TOTAL	4 170	1 169	104		5 235

2-4 Actifs financiers non courants

	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	Variation périmètre	31/12/2010
Titres immobilisés	10	4			14
Titres de participation	244		9		235
Total brut	254	4	9		249
Provisions pour dépréciation	-244		-9		-235
Total net	10	4			14
Dépôts et cautionnements	338	57	4		391
TOTAL	348	61	4		405

Au 31/12/2010, il n'existe aucun actif financier non courant échu et non déprécié.

2-5 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent aux créances de carry back pour un montant de 534k€

2-6 Stocks

	31/12/2009	31/12/2010
Matières premières	2 623	2 740
Produits intermédiaires et finis	4 127	5 043
Total brut	6 749	7 783
Provisions pour dépréciation	-111	-37
Total net	6 638	7 746

2-7 Créances clients, autres créances et compte de régularisation

	31/12/2009	31/12/2010
Créances clients et comptes rattachés	15 224	12 936
Autres créances	1 501	1 803
Total brut	16 725	14 739
Provisions pour dépréciation	-1 635	- 1 412
Total net	15 090	13 327

Les échéances des créances clients s'analysent comme suit :

Au 31/12/2010	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Non échues	9 869		9 869
Echues			
De 0 à 90 jours	1 990	5	1 985
Plus de 90 jours	1 077	1 077	
Total	12 936	1 082	11 854

Le groupe a souscrit au niveau de ses sociétés françaises, une assurance couvrant les risques de défaillance des clients à l'export.

A l'exception des créances faisant l'objet de provisions, les autres créances nettes sont à moins d'un an.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

2-8 Impôts différés

	31/12/2009	31/12/2010
Différences temporaires résultant de dispositions fiscales	206	46
Différences temporaires sur retraitements de consolidation	-330	-223
Reports déficitaires ⁽¹⁾	133	211
Total	9	34

(1) Reports déficitaires dont la récupération paraît probable

2-9 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/2009	31/12/2010
Sicav monétaires	1	1
Obligations		
Autres disponibilités (comptes bancaires et caisses)	4 663	2 617
Instruments financiers		19
Total	4 664	2 637

Rapprochement entre la trésorerie figurant dans le tableau de flux de trésorerie et les postes du bilan :

	31/12/2009	31/12/2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 664	2 636
Concours bancaires	443	970
Trésorerie nette au bilan	4 221	1 666
Trésorerie selon TFT à la clôture	4 221	1 666

2-10 Capitaux propres – intérêts minoritaires

Le capital social de la société consolidante s'élève à 4.000 K€ et est divisé en 8.000.000 actions, d'une valeur nominal de 0,50 €, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Les actions propres détenues par la société (au nombre de 105 127, pour une valeur de 571 K€ au 31 décembre 2010) ont été imputées sur les réserves consolidées.

Ces actions ont été acquises au cours moyen de 5,44 € et présentent un cours de clôture de 4,24 €.

La variation de la situation nette consolidée part du groupe figure avec les autres états financiers au 31 décembre 2010 (bilan, compte de résultat et tableau de flux de trésorerie).

La variation de la part des minoritaires est détaillée ci-après.

<i>Situation nette – intérêts minoritaires</i>	31/12/2009	31/12/2010
Part des réserves des minoritaires	287	326
Part de résultat des minoritaires	215	82
Total intérêts des minoritaires	502	408

2-11 Dettes financières

<i>Détail</i>	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Crédits-baux immobiliers	67		67	
Emprunts auprès Ets. Crédit	2 088	1 500	387	3 201
Emprunts auprès des associés et sociétés liées		279		279
Concours bancaires courants	443	528		971
Autres dettes financières diverses	17			17
Total	2 615	2 307	454	4 468

<i>Crédits-baux immobiliers</i>	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Terrains en crédit-bail	89			89
Constructions en crédit-bail	1 463			1 463
Amortissement	997	79		1 076
Valeur nette des immobilisations en crédit-bail	555			476

<i>Ventilation par échéance</i>	<i>Moins d'1 an</i>	<i>Plus d'1 an Moins de 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>	<i>Total</i>
Emprunts auprès des Ets de crédit	401	2 800		3 201
Emprunts auprès des associés et sociétés liées	279			279
Concours bancaires courants		971		971
Autres dettes financières diverses	17			17
Total	1 668	2 800		4 468

Aucune disposition significative particulière n'est à mentionner concernant les contrats.

2-12 Provisions pour risques et charges

Provisions non courantes	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Indemnités de départ à la retraite	136	18		154
Provision pour charges diverses	215		122	93
Total	351	18	122	247

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vigueur au sein du groupe entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les engagements sont évalués sur la base des dispositions issues de la loi et des conventions collectives applicables et en utilisant les hypothèses suivantes :

- une rupture conventionnelle à l'âge de 70 ans,
- un taux de charges sociales patronales de 50% pour l'ensemble des salariés,
- la revalorisation annuelle des salaires est majorée de 0,50% par rapport à l'inflation,
- un taux de rotation annuelle de 8% pour les cadres, de 3 à 4,1% pour les non-cadres selon leur lieu de travail et nul pour les salariés de plus de 50 ans,
- les tables de mortalité TD17100 et 17120 pour respectivement, la population masculine et féminine,
- un taux actuariel de 3,9%.

Provisions courantes	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Provision prud'hommes	125	130	63	192
Provision pour retours coffrets & marchandises	162	110	94	178
Total	287	240	157	370

Litiges et actions en justice

Outre les risques prud'hommaux, l'appréciation des risques inhérents aux actions en justice qui résultent de la conduite normale des affaires n'a pas conduit le groupe à constituer de provisions autres que celles traduites dans les comptes.

2-13 Passif courant

La totalité des dettes et provisions composant le passif courant est à moins d'un an.

3 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3-1 Informations sectorielles

Répartition du chiffre d'affaires et de la marge par secteur géographique

Zone géographique	31/12/2010	31/12/2009
France	8 293	8 260
Europe	13 939	16 640
Reste du monde	13 617	11 909
Total	35 849	36 809

Marge brute	31/12/2010	31/12/2009
France	27.1 %	26.7 %
Europe	39.7 %	45.3 %
Reste du monde	33.2 %	28.0 %
Total	100.0 %	100.0 %

Répartition du résultat opérationnel courant et de l'actif net non courant par secteur opérationnel

	Distribution sélective et associée	GMS France	Non affecté	TOTAL
C.A.	28 700	7 149		35 849
RO (courant) par secteurs opérationnels	792	970		1 762
Actifs nets non courants	8 174	921	1 598	10 693

Les secteurs opérationnels sont définis sur la base des réseaux de distributions utilisés :

- Distribution sélective et associée : distribution des produits (en direct ou via des agents) effectuée majoritairement auprès des parfumeries, grands magasins, drugstores, pharmacies et para-pharmacies, concept stores, duty free shop et boutiques en propre.
- GMS France : distribution effectuée dans les circuits de la grande distribution (France).

Les frais généraux non directement affectables à un secteur, notamment les frais de siège, frais de création marketing et frais d'approvisionnement, ont été répartis selon le chiffre d'affaires de chaque secteur.

Les actifs nets non courants non affectés correspondent essentiellement à la valeur nette des immobilisations corporelles communes à l'ensemble des secteurs.

3-2 Charges de personnel et effectifs

Charges de personnel	31/12/2010	31/12/2009
Rémunérations	4 927	4 714
Charges sociales	1 825	1 721
Participation des salariés	122	152
Total	6 874	6 587

<i>Effectif moyen permanent</i>	31/12/2010	31/12/2009
Cadres	40	43
Agents de maîtrise	15	16
Employés	88	79
Total	143	138

3-3 Dotations nettes aux amortissements et provisions et pertes de valeurs

	31/12/2010	31/12/2009
Dotations nettes aux amortissements	868	842
Dotations nettes aux pertes de valeurs s/actifs immobilisés	0	247
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs	868	1 089
Dotations nettes aux provisions :		
- sur créances	-86	-27
- sur stocks	-17	82
- pour risques et charges	-101	55
Dotations nettes aux pertes et valeurs		
Dotations nettes aux provisions et pertes de valeurs	204	110
Total	1 072	1 199

Lorsque l'imputation était possible, les reprises de provisions correspondant à des provisions utilisées, ont été imputées sur les postes de charges concernés.

3-4 Autres charges opérationnelles (non courantes)

Les autres charges opérationnelles non courantes correspondent aux dépréciations d'actifs non courants corporels et incorporels liés à des boutiques dont la cession est prévue.

3-5 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net peut être détaillé comme suit :

<i>Coût de l'endettement financier net</i>	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts s/ crédits-baux immobiliers	1	10
Intérêts s/ emprunts auprès des Etabts de crédits	90	106
Intérêts s/ emprunts auprès d'associés & sociétés liées		9
Autres charges financières	20	12
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	11	8
Coût de l'endettement financier net	100	129

3-6 Impôts courants et impôts différés

	31/12/2010	31/12/2009
Impôts exigibles	261	664
Impôts différés	-31	73
Total impôts	230	737

L'ensemble des sociétés françaises est soumis au régime d'intégration fiscale. L'économie d'impôt résultant du régime d'intégration fiscale applicable aux sociétés françaises du groupe s'élève à 488 K€ sur les résultats de l'exercice.

3-7 Preuve de l'impôt

	31/12/2010
Résultat consolidé avant impôt	1 150
Charge d'impôt théorique au taux national d'imposition	173
Effet des différences permanentes (charges non déductibles et produits non imposables)	-751
Effet des retraitements sans impôt différé	785
Effet des déficits reportables, crédits d'impôts, taxations à des taux réduits & divers	24
Effet des impôts différés consolidés (effet de la variation des taux & dérive)	-2
Impôt consolidé	229

4 - AUTRES INFORMATIONS

4-1 Engagements hors bilan

Engagements donnés

Le groupe a consenti des nantissements des fonds de commerce de ses boutiques en garantie des prêts accordés par les banques pour financer les investissements.

Au 31 décembre 2010, 8 nantissements ou promesses de nantissement d'un montant total de 2 154 K€ ont été consentis en garantie de 1 496 K€ d'emprunts.

Le groupe a eu recours de façon peu significative à l'escompte d'effets commerciaux.

Engagement reçu

Le groupe bénéficie d'une ouverture de crédit de 2.000 K€, utilisée à hauteur de 1.500 K€ au 31 décembre 2010.

4-2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement important ayant un impact significatif sur les comptes consolidés de l'exercice n'est intervenu entre le 31 décembre 2010 et la date d'arrêté des comptes consolidés.

4-3 Parties liées

- **Sommes allouées aux dirigeants**

Conformément aux informations requises par IAS 24, le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 188K€. Ces rémunérations se décomposent comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Salaires et avantages en nature bruts	188	188
Jetons de présence		
Charges de retraites spécifiques		
Coût des paiements en actions ou stock-options		
Total	188	188

- **Opérations avec des parties liées**

- La société UVP, actionnaire indirect d'ULRIC DE VARENS S.A. et ayant M. Ulric VIELLARD pour dirigeant commun, a facturé à la société ULRIC DE VARENS S.A des prestations de services pour 600 K€.
- Lors de la création de certaines filiales, le groupe s'est associé à des distributeurs locaux. Ces filiales effectuent ainsi des transactions commerciales avec les actionnaires minoritaires ou des entités liées à ces actionnaires minoritaires. Ces transactions sont constituées de ventes de produits des filiales aux distributeurs et de prestations de services fournies par les distributeurs aux filiales. Sont concernées les filiales situées à Dubai, à Singapour et en Roumanie.

ANSON AUDIT ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

9 rue Henri Dunant

91600 SAVIGNY SUR ORGE

HOCHE AUDIT

Commissaire aux Comptes

35 avenue Victor Hugo

75116 PARIS

ULRIC DE VARENS

Société Anonyme au capital de 4 000 000 €

49 avenue d'Iéna

75116 PARIS

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ULRIC DE VARENS SA tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie sont comptabilisés et évalués selon les méthodes décrites dans les notes 1-6 et 1-7 de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié la pertinence de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Savigny sur Orge et Paris, le 25 mai 2011.

Les Commissaires aux Comptes

ANSON AUDIT ET ASSOCIES
Représentée par Yves LABORIAUX

HOCHE AUDIT
Représentée par Laurence ZERMATI

ULRIC DE VARENS
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : PARIS (75116), 49 AVENUE D'IEA
398 667 063 RCS PARIS

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2011**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour vous demander de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.
- Examen du rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne de la société et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur ledit rapport.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Affectation du résultat.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter en bourse par la société ses propres actions.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'annulation des actions propres de la société.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons donc d'examiner les comptes sociaux et les comptes consolidés qui traduisent la situation de la société et du Groupe ULRIC DE VARENS à la clôture de l'exercice écoulé, et nous vous présentons l'évolution de la situation depuis cette clôture ainsi que les perspectives de développement.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Ces comptes ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de leur présentation ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE ULRIC DE VARENS ET DE SES FILIALES

ULRIC DE VARENS

Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2010 a été marqué par les faits significatifs suivants :

- L'activité des filiales uruguayenne et mexicaine a été arrêtée début 2010.
- La société a consenti à sa filiale française VARENS SHOP un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 2 490 K€.
- La société a consenti à sa filiale étrangère ULRIC DE VARENS ESPANA S.A, un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 130 K€.

Examen du compte de résultat

Le chiffre d'affaires net de la société ULRIC DE VARENS, holding du Groupe, s'est élevé à la somme de 659 K€ contre 874 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 24,5 %.

Il convient d'ajouter à cette somme les produits suivants :

– Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges :	15 K€
– Autres produits :	1.869 K€

Les « Autres produits » proviennent essentiellement des redevances versées par la filiale de la société ULRIC DE VARENS, la société PARFUMS ULRIC DE VARENS, au titre de la concession des marques dont la société ULRIC DE VARENS a la propriété.

Les produits d'exploitation se sont élevés en conséquence à la somme de 2.544 K€.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2.250 K€ et comprennent les postes suivants :

– Autres achats et charges externes :	1.713 K€
– Impôts, taxes et versements assimilés :	22 K€
– Salaires et traitements :	310 K€
– Charges sociales :	139 K€
– Dotations aux amortissements sur immobilisations :	22 K€
– Dotations aux provisions sur actif circulant :	3 K€
– Dotations aux provisions pour risques et charges :	29 K€
– Autres charges :	12 K€

Le résultat d'exploitation est en conséquence bénéficiaire d'un montant de 294 K€.

Les produits financiers et les charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 2.684 K€, correspondant principalement aux dividendes distribués par les filiales, et de 2.670 K€, correspondant principalement à l'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune consenti à la filiale VARENS SHOP à hauteur de 2.490 K€.

En conséquence notre résultat courant avant impôts s'élève à la somme de 309 K€.

Il convient de signaler un résultat exceptionnel ressortant à 7 K€.

Un produit d'impôt sur les sociétés provisionné au titre de l'exercice écoulé s'élève à 848 K€.

Nous vous précisons que la société ULRIC DE VARENS, qui détient 100 % du capital social des sociétés PARFUMS ULRIC DE VARENS et VARENS SHOP, a opté avec les sociétés précitées pour le régime d'intégration fiscale mis en place par les articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Le résultat de l'exercice est, en conséquence, un bénéfice de 1.164 K€.

Présentation du bilan

Examen des postes d'actif

Le poste « concessions, brevets et licences », d'un montant brut de 2.499 K€, est amorti à hauteur de 59 K€.

Les immobilisations corporelles s'élèvent en montant brut à la somme de 104 K€ au 31 décembre 2010 et à la somme de 50 K€ après amortissements.

Le poste « Immobilisations financières » s'élève à la somme de 14.360 K€ dont 13.174 K€ de titres de participation.

Une provision pour dépréciation des titres a été comptabilisée sur ce poste à hauteur de 1.030 K€, qui correspond à hauteur de 924 K€ à la dépréciation des titres de certaines de nos filiales.

Le poste « Autres créances », d'un montant brut de 8.922 K€, a été provisionné à hauteur de 330 K€.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 9.797 K€, dont 133 K€ correspondant aux charges constatées d'avance.

Examen des postes de passif

Le capital social est de 4.000 K€ et le montant des capitaux propres de 22.172 K€.

Des provisions pour risques sont comptabilisées à hauteur de 142 K€, correspondant à des indemnités de départ à la retraite de salariés à hauteur de 24 K€ et à des provisions pour risques à hauteur de 118 K€.

Le poste « Dettes » s'élève à la somme de 3.304 K€ et comprend les postes suivants :

- | | |
|---|----------|
| – Emprunts et dettes assimilées auprès des établissements de crédit : | 2.543 K€ |
| – Emprunts et dettes financières divers : | 279 k€ |
| – Dettes Fournisseurs et comptes rattachés : | 244 K€ |
| – Dettes fiscales et sociales : | 237 K€ |

PARFUMS ULRIC DE VARENS (FRANCE)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société PARFUMS ULRIC DE VARENS qui a pour activité la distribution de produits de parfumerie ludiques et tendances, a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, un chiffre d'affaires hors taxes de 27.732 K€ et a constaté un bénéfice de 931 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale française PARFUMS ULRIC DE VARENS pour un montant global de 5.211 K€ au 31 décembre 2010.

VARENS SHOP (FRANCE)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société VARENS SHOP a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 7.058 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et a constaté une perte de (26) K€.

Les titres de la société VARENS SHOP sont provisionnés à hauteur de 633 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale française VARENS SHOP pour un montant global de 2.678 K€ au 31 décembre 2010.

La société ULRIC DE VARENS a consenti à sa filiale française VARENS SHOP un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 2.490 K€, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La société ULRIC DE VARENS a consenti un cautionnement en faveur de sa filiale française VARENS SHOP, en garantie de prêts d'un montant global de 538 K€ contractés pour le financement de l'acquisition des droits au bail et l'aménagement de deux boutiques. Le montant de l'engagement de la société ULRIC DE VARENS à ce titre au 31 décembre 2010 s'élève à 382 K€.

ULRIC DE VARENS GMBH (ALLEMAGNE)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société ULRIC DE VARENS GMBH, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Allemagne, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 un chiffre d'affaires hors taxes de 8.591 K€ et a constaté un bénéfice de 1.600 K€.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 2.000 K€ de dividendes de ladite filiale allemande ULRIC DE VARENS GMBH au titre de l'exercice écoulé.

VARENS ITALIA SRL (ITALIE)

Notre participation dans cette société est de 85 %.

La société VARENS ITALIA SRL, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Italie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 un chiffre d'affaires hors taxes de 1.356 K€, et a constaté un bénéfice de 12 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale italienne VARENS ITALIA SRL pour un montant global de 30 K€ au 31 décembre 2010.

VARENS ESPANA SA (ESPAGNE)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société VARENS ESPANA SA, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Espagne, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 un chiffre d'affaires hors taxes de 1.830 K€, et a constaté une perte de (217) K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti un prêt participatif à sa filiale espagnole VARENS ESPANA SA pour un montant global de 489 K€ au 31 décembre 2010.

La société ULRIC DE VARENS a consenti à sa filiale espagnole VARENS ESPANA SA, un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 130 K€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

VARENS ROMANIA SRL (ROUMANIE)

Notre participation dans cette société est de 85 %.

La société VARENS ROMANIA SRL, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Roumanie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 un chiffre d'affaires hors taxes de 286 K€, et a constaté une perte de (3) K€.

PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK (RUSSIE)

Notre participation dans cette société est de 95 %.

La société PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Russie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 un chiffre d'affaires hors taxes de 65 K€, et a constaté une perte de (42) K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti un prêt à sa filiale russe PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK pour un montant global de 90 K€ au 31décembre 2010.

VARENS HELLAS LTD (GRECE)

Notre participation dans cette société est de 80 %.

La société VARENS HELLAS LTD, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Grèce, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 un chiffre d'affaires hors taxes de 679 K€ et a constaté une perte de (31) K€.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 38 K€ de dividendes de sa filiale VARENS HELLAS LTD au titre de l'exercice écoulé.

ULRIC DE VARENS SA URUGUAY (URUGUAY)

Notre participation dans cette société est de 66,5 %.

La société ULRIC DE VARENS SA URUGUAY, qui avait pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS dans le Mercosur, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 un chiffre d'affaires hors taxes de 328 K€ et a constaté une perte de (5) K€.

L'activité de notre filiale uruguayenne ULRIC DE VARENS SA URUGUAY a été arrêtée début 2010.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 153 K€ de dividendes de sa filiale ULRIC DE VARENS SA URUGUAY au titre de l'exercice écoulé.

VARENS SINGAPORE PTE LTD (SINGAPOUR)

Notre participation dans cette société est de 70 %.

La société VARENS SINGAPORE PTE LTD, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS à Singapour et en Indonésie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 un chiffre d'affaires hors taxes de 601 K€ et a constaté un bénéfice de 114 K€.

VARENS ARGENTINA (ARGENTINE)

Notre participation dans cette société est de 65 %.

La société VARENS ARGENTINA, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Argentine, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 un chiffre d'affaires hors taxes de 101 K€ et a constaté une perte de (1) K€.

ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST (DUBAI - EMIRATS ARABES UNIS)

Notre participation dans cette société est de 70 %.

La société VARENS MIDDLE EAST, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS au Moyen-Orient, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 un chiffre d'affaires hors taxes de 1.592 K€ et a constaté un bénéfice de 242 K€.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 288 K€ de dividendes de sa filiale ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST au titre de l'exercice écoulé.

VARENS MEXICO SA DE CV (MEXIQUE)

Notre participation dans cette société est de 80 %.

La société VARENS MEXICO SA DE CV, qui avait pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS au Mexique, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 un chiffre d'affaires hors taxes de 2 K€ et a constaté un bénéfice de 5 K€.

L'activité de notre filiale mexicaine, la société VARENS MEXICO SA DE CV, a été arrêtée début 2011.

Les titres de cette filiale sont provisionnés en intégralité.

FILIALES DECONSOLIDEES OU LIQUIDEES

Les filiales suivantes, sans activité ne sont pas consolidées par le groupe :

- Ulric de Varens Poland SP (Pologne)
- Parfums Ulric de Varens Shanghai (Chine)
- Varens Portugal (Portugal)
- Varens Central Europa SRO (Slovaquie)
- Varens Kosmetik SAN (Turquie)
- Ulric de Varens Uk Limited (Royaume-Uni)

Les titres de ces filiales sont provisionnés en intégralité.

Par ailleurs, les filiales suivantes ont été liquidées sur l'exercice 2010 :

- Varens China limited (Hong Kong)
- Varens Finland OY (Finlande)

Les titres de ces filiales étaient provisionnés en intégralité.

PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés Consolidées	Sièges sociaux	% de détention	
		2010	2009
PARFUMS ULRIC DE VARENS	Paris	100 %	100 %
VARENS SHOP	Paris	100 %	100 %
VARENS ESPANA SA	Madrid	100 %	100 %
ULRIC DE VARENS GMBH	Hambourg	100 %	100 %
VARENS ITALIA SRL	Milan	85 %	85 %
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK	Moscou	95 %	95 %
VARENS ROMANIA SRL	Bucarest	85 %	85 %
ULRIC DE VARENS SA URUGUAY	Montevideo	66 %	66 %
ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST	Dubai	70 %	70 %
VARENS HELLAS ltd	Athènes	80 %	80 %
VARENS MEXICO SA DE CV	Mexico city	80 %	80 %
VARENS SINGAPORE PTE LTD	Singapour	70 %	70 %
VARENS ARGENTINA	Buenos Aires	65 %	65 %

ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires net consolidé s'élève à 35.849 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 contre 36.809 K€ au titre de l'exercice précédent, représentant une diminution de 2,6 %.

Le résultat opérationnel courant fait ressortir un bénéfice de 1.762 K€ contre 2.952 K€ au titre de l'exercice précédent, correspondant à une diminution de 40,31 %.

Le résultat avant impôts des entreprises intégrées s'élève à 1.150 K€ au 31 décembre 2010, contre 2.826 K€ au 31 décembre 2009.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 920 K€ (contre 2.089 K€ au 31 décembre 2009) et le bénéfice net consolidé part du groupe à 838 K€ (contre 1.873 K€ au 31 décembre 2009).

EXAMEN DU BILAN CONSOLIDE

Examen des postes d'actif

Les écarts d'acquisition s'élèvent à un montant net de 1.339 K€.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 6.099 K€ et les immobilisations corporelles à la somme nette de 2.850 K€.

Les autres actifs financiers non courants figurent à l'actif du bilan consolidé pour un montant de 405 K€.

Les autres actifs non courants, représentant une créance de carry-back, figurent à l'actif du bilan consolidé pour un montant de 534 K€.

L'actif courant s'élève à la somme de 23.826 K€.

Examen des postes de passif

Le montant des capitaux propres part du groupe est de 22.173 K€, et le montant des capitaux propres consolidés de 22.556 K€.

Les intérêts minoritaires figurent au passif du bilan consolidé pour 383 K€.

Le passif non courant s'élève à la somme globale de 3.299 K€ et comprend les postes suivants :

– Dettes financières à long et moyen terme :	2.801 K€
– Avantage du personnel :	154 K€
– Passifs d'impôts différés :	251 K€
– Provisions pour charges :	93 K€

Le passif courant s'élève à la somme globale de 9.482 K€ et comprend notamment les postes suivants :

– Concours bancaires :	971 K€
– Dettes Fournisseurs :	5.083 K€
– Autres dettes :	2.346 K€
– Provisions courantes :	370 K€
– Impôts courants :	16 K€

COMMENTAIRES - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES - EVOLUTION PREVISIBLE

Le Groupe Ulric de Varens enregistre un chiffre d'affaires 2010 de 35,84 M€, en légère baisse de 2,6% par rapport à l'exercice précédent.

En France, l'activité se stabilise grâce notamment à une meilleure orientation des ventes dans les enseignes de la GMS et à la contribution du réseau de boutiques.

A l'international, le Groupe enregistre des performances distinctes selon les zones géographiques :

- La zone Europe (hors France) affiche des ventes en-deçà des attentes, notamment dans des pays fortement touchés par la crise économique, ainsi qu'en Allemagne où un client phare du Groupe a engagé une restructuration de son réseau.
- Sur le reste du monde, les ventes font preuve d'un fort dynamisme, avec une croissance de 13,7%, tirée notamment par l'Amérique du Sud.

Analyse des résultats

Le résultat opérationnel courant ressort à 1,76 M€ en 2010 contre 2,95 M€ en 2009.

Il est impacté par la baisse de la marge brute résultant de la contraction des ventes et d'une diminution du taux de marge liée au reconditionnement d'une partie des gammes de produits.

L'augmentation des charges fixes correspondant au développement du réseau de boutiques est compensée par la baisse des autres charges opérationnelles.

Fin 2010, le Groupe Ulric de Varens a engagé une démarche de rationalisation du réseau de boutiques en propre au profit du développement de corners dédiés en GMS.

Ceci a conduit le Groupe à constater des dépréciations pour 0,51 M€ en charges opérationnelles non-courantes.

En conséquence, le résultat opérationnel s'établit à 1,25 M€ en 2010 contre 2,95 M€ en 2009. Le résultat net consolidé du Groupe ressort à 0,92 M€ en 2010 contre 2,09 M€ en 2009. Retraité des intérêts minoritaires, le résultat net part du Groupe s'établit à 0,84 M€ contre 1,87 M€.

Situations financières

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres s'élèvent à 22,56 M€ et l'endettement net demeure limité (1,83 M€).

La trésorerie nette ressort en baisse à près de 1,67 M€ contre 4,22 M€ au 31 décembre 2009, compte tenu principalement du rachat par le Groupe de la part minoritaire de sa filiale allemande.

Perspectives

En 2011, le Groupe prévoit une reprise de l'activité en France et le maintien d'une situation contrastée à l'export avec une zone Europe encore sensible et une zone Hors Europe en développement.

En France, le Groupe entend rationnaliser son réseau de boutiques tout en poursuivant son positionnement de marque grâce à la mise en place de corners exclusifs en grande distribution.

Il devrait ainsi accompagner les enseignes de la GMS dans leur stratégie de repositionnement vers davantage de différenciation et de plaisir dans l'acte d'achat.

EVOLUTION DES COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS

Un tableau retracant l'évolution du cours de bourse entre le 1^{er} janvier 2011 et le 26 avril 2011 figure en Annexe.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES - RISQUES ENCOURUS EN CAS DE VARIATION DES TAUX D'INTERET, DES TAUX DE CHANGE OU DES COURS DE BOURSE - UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe Ulric de Varens n'est pas confronté à des risques particuliers, sous réserve de la gestion de la trésorerie, ainsi que des problèmes éventuels de recouvrement de créances.

La structure de l'actionnariat évite tout risque sur l'activité du Groupe qui résulterait d'une variation du cours de bourse.

Les risques de variation des taux d'intérêts et de taux de change sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le faible endettement du Groupe limite les risques liés à une hausse des taux d'intérêt.

Le groupe est globalement peu exposé aux risques de change (moins de 10% des ventes sont facturés en devises autres que l'euro).

La société n'utilise aucun instrument financier sous réserve du contrat de liquidité.

Aucun élément significatif, et non mentionné dans le présent rapport, susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique n'est à relever.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS

Aucun événement suffisamment important pour être relaté dans le présent rapport n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

APPROBATION DES COMPTES DE LA SOCIETE ULRIC DE VARENS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de la société ULRIC DE VARENS tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un bénéfice de 1.163.511,77 €.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 1.163.511,77 € de la manière suivante :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| – Distribution de dividendes : | 500.000,00 € |
| – Report à nouveau : | 663.511,77 € |

Le dividende par action s'élèvera ainsi à 0,0625 €. Il sera mis en paiement dans les délais légaux.

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société ULRIC DE VARENS au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé que le montant distribué aux actionnaires personnes physiques est intégralement éligible à l'abattement de 40 % édicté par l'article 158 du code général des impôts.

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés du Groupe ULRIC DE VARENS arrêtés à la date du 31 décembre 2010 tels qu'ils vous ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir :

- un résultat net consolidé de 920 K €,
- un bénéfice net consolidé part du Groupe de 838 K €

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice social	Dividendes	Abattement (article 158 du CGI)	Montant éligible à l'abattement
31/12/2009	0,14 €	0,056 €	NC
31/12/2008	Néant	Néant	Néant
31/12/2007	Néant	Néant	Néant

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 16 K€, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Situation au 26 avril 2011 : nombre total d'actions : 8.000.000

– <u>Nom des actionnaires nominatifs</u>	– <u>Pourcentage de détention</u>	– <u>Nombre d'actions</u>	– <u>Nombre de voix</u>
Mme Claire BAGENGE	ns	1.000	2.000
M. Gilles BALAYER	ns	80	160
M. Pierre Marie BERGER	ns	2.400	4.800
Mme Bernadette CANAL	ns	152	304
Mme Catherine CHABROL	ns	77	154
M. Olivier CHEVROT	ns	50	100
M. Jean-Claude DUSSAUX	ns	25	50
M. Gilles GUSELLA GUILPIN	ns	2	2
M. Hernandez HERBERT	ns	22	44
M. Dominique JUNG	ns	150	300
M. Claude LAGARRIGUE	ns	19	38

M. Jules MARMONT	ns	20	40
Mme MARMONT	ns	20	40
M. Philippe MAUBERT	ns	1	2
M. Jorge Enrique MOJICA BUITRAGO	ns	1	2
M. Yves PERRIN	0,4%	31.975	63.950
Mme Marie-Paule PICANDET	ns	10	20
Mme Patricia PLIEUX DE DIUSSE	ns	1	2
M. Storl VOLKMAR	0,47%	37.800	53.000
M. ou Mme Storl VOLKMAR	0,26%	21.000	42.000
ULRIC CREATIONS	92,2%	7.375.289	14.706.768
M. Ulric VIELLARD	Ns	1	2
Public	5.8%	466.857	466.857
Auto-détention ULRIC DE VARENS	0,8%	63.048	/
Soit au total	100%	8.000.000	15.452.915

Conformément aux dispositions légales nous vous précisons que notre société n'a pas attribué d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions, de bons de souscription d'actions (BSA) ou bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE).

OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES, SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société au cours de l'exercice 2010 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

Nombre de titres cédés : néant

Nombre de titres acquis : 7 183

Nombre de titres souscrits : néant

OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées par la société ULRIC DE VARENS sur ses propres actions au titre

du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale en date du 2 juin 2010 qui a décidé d'autoriser le conseil d'administration pour une durée de dix-huit (18) mois, avec faculté de subdéléguer, à faire acheter par la société ses propres actions dans les conditions suivantes :

– Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises :	10 % des actions
– Nombre maximal d'actions pouvant être acquises :	800.000 actions
– Prix d'achat global maximum :	16.000.000 €
– Prix d'achat unitaire maximum :	20 €
– Prix de vente unitaire minimum :	2,5 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la société ULRIC DE VARENS a procédé à l'acquisition de 73.416 actions au cours moyen de 4,94 € et a vendu 41.880 actions au cours moyen de 4,99 €.

Le volume en euros des acquisitions s'est élevé à 362 K€ et le volume en euros des ventes à 209 K€.

Les actions propres détenues par la société ont été utilisées :

- Soit en vue de l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement,
- Soit en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

La société détenait, au 31 décembre 2010, 105.127 actions ULRIC DE VARENS, d'une valeur nominale de 0,50 €, représentant 1,31 % de son capital social.

La valeur boursière de nos actions propres est inférieure au coût historique. Une provision a été constatée pour ramener la valeur des titres à leur valeur d'inventaire.

ACTIONNARIAT DES SALARIES

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce relatif à la participation des salariés, nous vous informons qu'aucun titre de la société ne fait l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE) ou n'est frappé d'une incessibilité.

ATTRIBUTION GRATUITES D'ACTIONS

Nous vous informons qu'aucune attribution gratuite d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants du Groupe ULRIC DE VARENS n'a été décidée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial prévu à l'article L 225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et les sociétés contrôlées, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux :

– Monsieur Ulric VIEILLARD (ULRIC DE VARENS):	79 K€
– Monsieur Yves PERRIN : (ULRIC DE VARENS):	109 K€

Dont avantages en nature de : 11.040 €

Il est précisé que les rémunérations des mandataires sociaux sont composées exclusivement d'éléments fixes, et qu'aucun engagement n'a été pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous n'avons effectué aucun investissement particulier en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2010.

LISTE DES MANDATS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons en annexe, d'après les informations qui nous ont été communiquées, la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

DELEGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Nous vous rappelons, conformément à l'article L.225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, que l'assemblée générale de la société ULRIC DE VARENS a consenti les délégations de pouvoir ou de compétence suivantes au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 2 juin 2010 :

- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

Nous vous indiquons qu'aucune de ces délégations n'a été utilisée au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce issu de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 relatives à la publication des informations sur les délais de paiement, un tableau relatif à la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices clos, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance figure en Annexe au présent rapport.

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al. 4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations suivantes :

- l'effectif total du Groupe est de 143 personnes;
- Le temps de travail hebdomadaire des salariés de la principale filiale, la société PARFUMS ULRIC DE VARENS, est de 35 heures appliqué selon le choix des salariés, soit 36,5 heures avec 11 jours de RTT soit 35 heures sur 4 jours ;
- Le temps de travail hebdomadaire des salariés de la société ULRIC DE VARENS, est de 36,5 heures ;

- Les horaires des salariés à temps partiel des sociétés françaises sont proratisés selon les bases de temps plein visés ci-dessus ;
- Au sein des sociétés françaises du groupe, 5 licenciements sont intervenus au cours de l'année 2010 ; 7 procédures prud'homales sont en cours ;
- Les rémunérations ont progressé à effectif constant et l'égalité en termes de rémunération est respectée entre les hommes et les femmes ;
- La masse salariale, y compris charges sociales, intéressement et participation légale des salariés, s'élève à 6.874 K€ ;
- Le Groupe ULRIC DE VARENS n'a pas rencontré de difficultés particulières en matière de recrutement ou d'absentéisme ;
- Toutes les obligations sociales, notamment en matière de formation, de conditions d'hygiène et de sécurité, sont respectées au sein du Groupe ULRIC DE VARENS ;
- Les relations professionnelles et collectives sont harmonieuses ;
- Notre production est sous-traitée à 100 %, le Groupe ULRIC DE VARENS ayant une activité de création et de commercialisation ;
- A notre connaissance, nos sous-traitants sont respectueux des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

Par ailleurs, nous précisons que le Groupe ULRIC DE VARENS n'exerce pas une activité de nature à avoir des conséquences environnementales.

AUTORISATION AU PROFIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous invitons à autoriser le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au président directeur général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Le pourcentage maximum d'actions qui pourrait être détenu serait fixé à 10 % des actions composant le capital social de la société.

Le conseil d'administration serait également autorisé à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

Ces autorisations seraient consenties pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée et se substituerait à celles octroyées par l'assemblée générale en date du 2 juin 2010.

Le conseil d'administration informerait le cas échéant les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application desdites autorisations lors de l'assemblée générale annuelle.

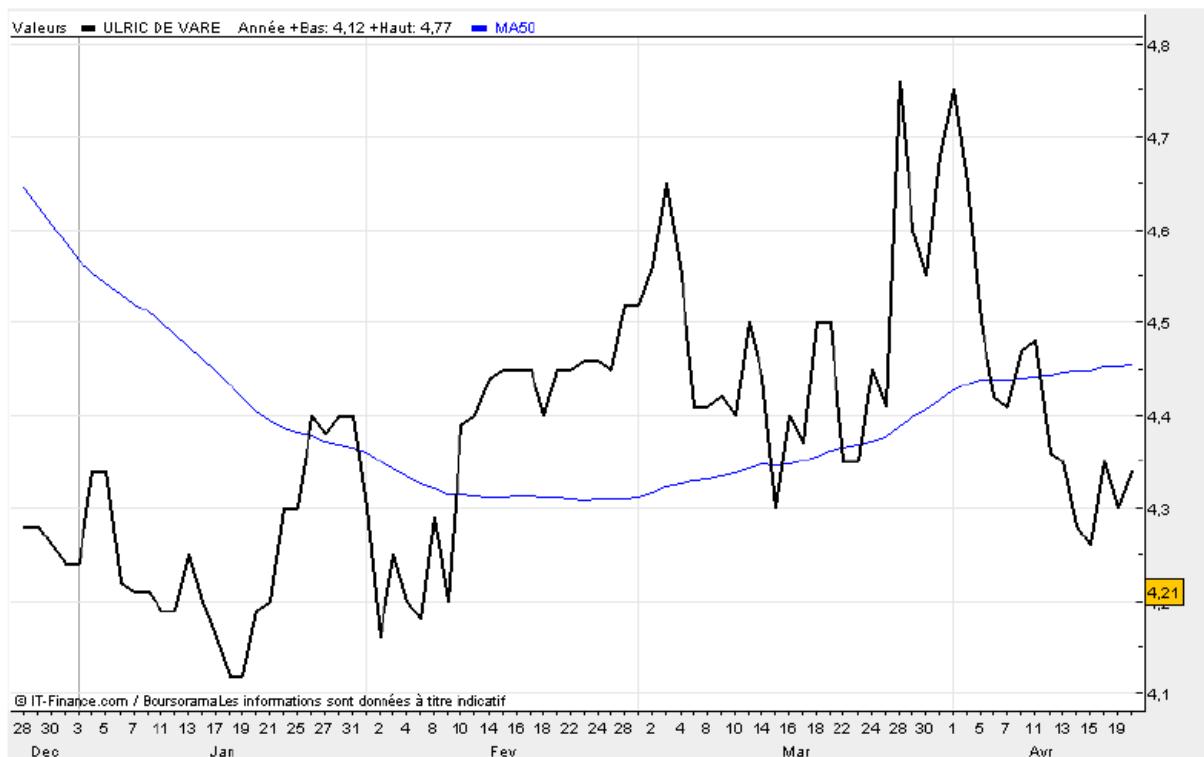
CONCLUSION

En conclusion, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil d'administration quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le conseil d'administration

EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2011 ET LE 26 AVRIL 2011



ANNEXE : LISTE DES MANDATS
(Article L.225-102-1 du Code de commerce)

Dirigeants	Dénomination sociale de la société	Mandat social
Ulric VIELLARD	ULRIC DE VARENS (SA)	Président directeur général
	PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	Président
	VARENS SHOP SAS	Président
	VARENS ESPANA SA	Président du Conseil d'Administration
	ULRIC DE VARENS GMBH	Directeur
	VARENS ITALIA SRL	Gérant
	VARENS SINGAPORE PTE.LDT	Directeur
	ULRIC DE VARENS S.A. (Uruguay)	Président
	VARENS MIDDLE EAST FZCO	Directeur
	UVP (société coopérative)	Gérant
	ULRIC CREATIONS (SC)	Gérant
	<i>ULRIC DE VARENS UK LIMITED*</i>	<i>Directeur</i>
	<i>ULRIC DE VARENS POLAND SP.Z.OO *</i>	<i>Président</i>
	<i>VARENS MEXICO SA DE CV *</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>
	<i>VARENS FRAGRANCE INC *</i>	<i>Président</i>
	<i>PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK</i>	<i>Président</i>
	<i>PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI LTD *</i>	<i>Superviseur</i>

Yves PERRIN	ULRIC DE VARENS (SA)	Administrateur Directeur Général
	ULRIC DE VARENS ESPANA SA	Administrateur
	<i>VARENS MEXICO SA DE CV *</i>	<i>Administrateur</i>
Jorge Enrique MOJICA BUITRAGO	ULRIC DE VARENS (SA)	Administrateur
	ESPINO TRADING (SARL)	Gérant

* Filiales dissoutes ou sans activité au 31/12/10

ULRIC DE VARENS
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : PARIS (75116), 49 AVENUE D'IENA
398 667 063 RCS PARIS

Echéance des dettes fournisseurs selon les comptes sociaux Ulric de Varens S.A, au titre des deux derniers exercices clos

Montants en K€

	31/12/2010	31/12/2009
De 0 à 30 jours	178	196
De 31 à 60 jours		
De 61 à 90 jours		
Total	178	196

ULRIC DE VARENS
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : PARIS (75116), 49 AVENUE D'IEA
398 667 063 RCS PARIS

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Exercice 2010**

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

A. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1. COMPOSITION, RENOUVELLEMENT ET ORGANISATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration est composé de 3 administrateurs élus pour six ans par l'Assemblée Générale.

Le Conseil élit le président pour la durée de son mandat d'administrateur.

Au 31.12.2010, le Conseil est composé de :

- Ulric VIELLARD (président)
- Yves PERRIN
- Jorge Enrique MOJICA BUITRAGO

2. ROLE ET REGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Organe de définition des politiques à mettre en œuvre, le Conseil fixe, sur présentation du Président Directeur Général et en tenant compte des éléments de réflexion ou de gestion apportés par celui-ci, les orientations générales de l'activité de la société et procède aux arbitrages d'ensemble.

Le Conseil contrôle l'application des politiques déterminées par lui. Il décide le budget prévisionnel proposé par le Président Directeur Général et vérifie son exécution. Il décide également des budgets d'investissement ainsi que des participations financières.

Le Conseil d'Administration intervient et organise ses travaux en vertu de la loi et des statuts de la société. A ce jour, il n'a pas été adopté de charte ni de règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Le Conseil se réunit, sur convocation du Président, une fois par semestre et à chaque fois que la situation de la société le rend nécessaire.

L'ordre du jour est établi par le Président, signataire de la convocation. Le procès-verbal établi par le Président est adressé à chaque Administrateur et validé au Conseil suivant.

Le Conseil d'Administration n'a pas estimé nécessaire, à ce jour, de se doter d'un ou de plusieurs comités ayant de fonctions particulières.

Monsieur Ulric VIELLARD, Président du conseil d'administration depuis 1998, est Président Directeur Général depuis le 20/06/2002.

Il exerce ses fonctions dans les limites qui lui ont été conférées par les statuts et par la loi.

Sur proposition du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

3. AUTRES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL

Le rapport de gestion de la société contient les listes des mandats sociaux détenus par les administrateurs.

4. JETONS DE PRESENCE, REMUNERATION ET AVANTAGES ALLOUES AUX ADMINISTRATEURS

Aucun jeton de présence n'est alloué aux administrateurs au titre de leur fonction au sein du Conseil d'Administration.

La rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et les sociétés contrôlées, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux sont les suivants :

- Monsieur Ulric VIEILLARD (ULRIC DE VARENS): 79 K €
- Monsieur Yves PERRIN : (ULRIC DE VARENS): 109 K €
- Dont avantages en nature de : 11 K€ (Monsieur YvesPERRIN)

Il est précisé que les rémunérations des mandataires sociaux sont composées exclusivement d'éléments fixes, et qu'aucun engagement n'a été pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

5. MODALITES DE PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES GENERALES

Tout actionnaire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, pourra prendre part à cette assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-106 du Code de commerce, tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire habilité, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation sera également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance peuvent demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant parvenir au siège social, six (6) jours au moins avant la date de l'assemblée, que leur soit adressé un formulaire de vote par correspondance ; les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en considération que si le formulaire, dûment complété et signé et incluant l'attestation de participation, est retourné au siège social trois (3) jours au moins avant la date de la réunion.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

6. MENTION DES INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'éléments, notamment ceux relatifs à la structure du capital, de nature à avoir une incidence en cas d'offre publique. La structure du capital ainsi que les participations portées à la connaissance de la société et toutes autres informations y afférentes sont décrites dans le rapport de gestion. De même, les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont soumises aux règles de droit commun.

B. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

La société ULRIC DE VARENS SA est une société holding dont l'activité est la gestion de ses participations et des marques exploitées par ses filiales, ainsi que la recherche et la conception de produits de parfumerie et de cosmétique.

Les procédures de contrôle interne mises en place s'appliquent essentiellement à la société holding ainsi qu'à ses filiales françaises PARFUMS ULRIC DE VARENS, société d'exploitation du groupe et VARENS SHOP, société porteuse du réseau de boutiques. Les filiales étrangères sont concernées par une partie seulement de ces procédures, dans la mesure où ce sont des structures légères, dont l'objet est la commercialisation des produits sur leur marché local.

1. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

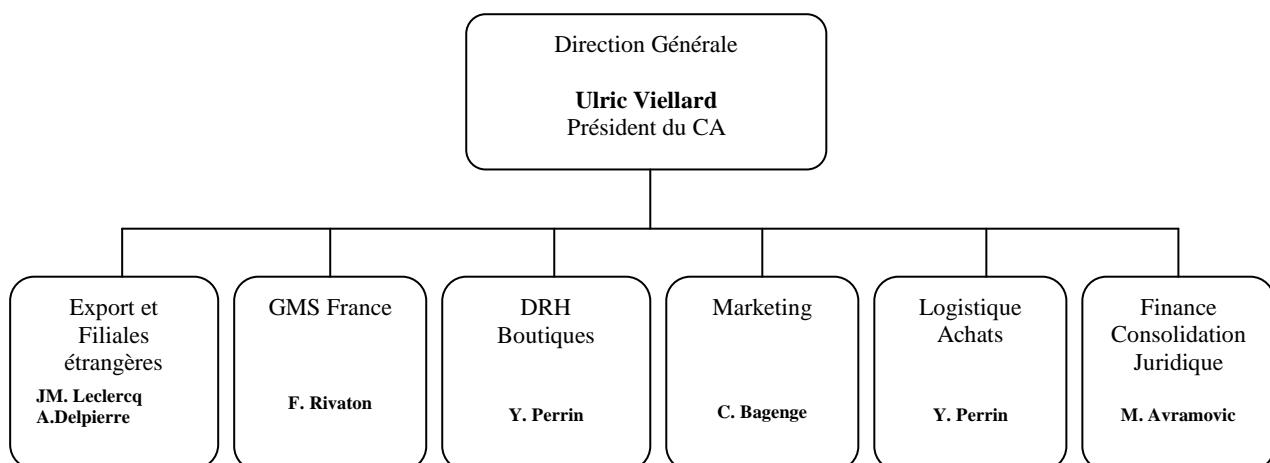
- la réalisation et l'optimisation des opérations et des ressources ;
- la qualité et la fiabilité des informations financières ;
- la protection des actifs ;
- le respect des valeurs, orientations et objectifs définis par le management ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE

a) Organisation générale des procédures de contrôle interne

En raison son activité, la structure de la société est simple. Le Président Directeur Général contrôle et autorise la majeure partie des opérations et des transactions et en tout cas celles qui sont significatives.

Au cours de l'exercice 2010, l'environnement du contrôle interne s'est inscrit dans l'organisation fonctionnelle suivante :



La direction générale fixe avec les responsables des filiales les objectifs annuels de chiffre d'affaires ainsi que les prix de vente par produits.

Le Président organise des contrôles complémentaires chaque fois que cela s'avère nécessaire et suit plus particulièrement la bonne application de la politique de prix de vente pratiquée par les filiales étrangères et les agents.

La société dispose d'une documentation régulièrement mise à jour sur les différents points de réglementation touchant à son secteur d'activité et a souscrit un certain nombre d'abonnements dans des revues spécialisées.

b) Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les procédures principales portent sur les processus suivants :

- clients-ventes-recouvrement,
- fournisseurs-achats-règlements,
- gestion de la trésorerie,
- contrôle budgétaire,
- production des comptes annuels.

Certaines ne concernent que les filiales françaises opérationnelles et ne sont pas applicables à la holding ou à certaines filiales étrangères.

Le processus **Clients-ventes-recouvrement** repose sur l'utilisation d'un logiciel intégré de gestion commerciale qui permet la saisie des commandes et gère l'élaboration des bons de livraisons et des factures. La saisie est effectuée en interne par un collaborateur placé sous l'autorité du Directeur Général.

Le report des ventes dans un logiciel comptable se fait au moyen d'écritures comptables directement générées par le logiciel de gestion commerciale.

Le processus **Fournisseurs-achats frais généraux-règlements** repose sur la comptabilisation des pièces justificatives par le service approvisionnement ou le service comptable, le contrôle et la mise en paiement étant effectués par la direction générale.

Le report des achats dans un logiciel comptable se fait au moyen d'écritures comptables directement générées par le logiciel de gestion commerciale.

Les **stocks** font l'objet d'inventaires tournants et de deux inventaires complets sous le contrôle des Commissaires aux comptes. Les écarts d'inventaire sont relevés et analysés par le Directeur Logistique & Achats.

Les **opérations de banque** font l'objet d'un rapprochement mensuel sous le contrôle de la Direction Financière. Les opérations en espèces des boutiques sont contrôlées de façon hebdomadaire ou par décade par le siège, sur la base des justificatifs transmis par les responsables de boutiques et les pièces de banques. Les autres opérations en espèces sont très limitées (moins d'1 K€ par mois).

Au sein des filiales étrangères, les processus concourant à la production de l'information financière sont placés sous la responsabilité des dirigeants et des experts-comptables locaux ou, dans le cadre de structures hébergées par des sociétés partenaires, sous celles des services comptables et financiers de ces derniers.

Pour l'établissement des comptes annuels et semestriels, des contrôles sont effectués par les commissaires aux comptes des filiales ou par ceux de la holding, ainsi que par la direction financière de la holding.

Les filiales étrangères établissent un reporting mensuel du chiffre d'affaires. Les plus significatives de ces filiales établissent également un reporting de leurs résultats sur une base mensuelle, les autres sur une base trimestrielle, en sus des comptes annuels au 31 décembre et de la situation comptable intermédiaire au 30 juin de chaque année.

Les comptes et opérations inter-companies font l'objet de réconciliations trimestrielles.

Les filiales transmettent à la direction du groupe, au moins une fois par an, leur **budget** annuel. Celui-ci est examiné et approuvé par le siège.

Dans le cadre de la **clôture des comptes annuels** et de l'établissement des **comptes consolidés du 31 décembre 2010**, une note relative aux règles et méthodes comptables applicables, ainsi qu'un calendrier des opérations de clôture ont été diffusés auprès des filiales.

Le groupe a également établi un questionnaire de clôture devant être rempli par les personnes responsables de l'établissement des comptes annuels dans les filiales étrangères.

Le groupe utilise un logiciel de consolidation qui permet d'obtenir une remontée d'informations homogène et exhaustive, de fiabiliser le processus d'établissement des comptes consolidés et de réduire les délais.

Enfin, courant 2010, le groupe a continué de développer son système de **comptabilité analytique** au niveau de ses sociétés françaises.

3. LIMITATION INHERENTE AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE :

Les procédures apportent une assurance raisonnable concernant l'atteinte des objectifs de contrôle interne. Elles ne donnent pas une garantie absolue.

Fait à Paris, le 26 avril 2011

Le Président du Conseil d'Administration

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ULRIC DE VARENS, POUR CE
QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES
RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE
L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires
ULRIC DE VARENS SA
49, avenue d'Iéna
75116 Paris

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Ulric de Varens et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Savigny sur Orge et Paris, le 25 mai 2011

Les Commissaires aux comptes

Anson Audit et Associés

Hoche Audit

Yves Laboriaux

Laurence Zermati

TEXTE DES RESOLUTIONS

ULRIC DE VARENS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : PARIS (75116), 49 AVENUE D'IENA

398 667 063 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2011

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.
- Examen du rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne de la société et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur ledit rapport.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Affectation du résultat.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter en bourse par la société ses propres actions.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'annulation des actions propres de la société.

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice de 1.163.511,77 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 16.420 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe ULRIC DE VARENS arrêtés à la date du 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un résultat net consolidé de 920 K € et un résultat net consolidé part du Groupede 838 K €.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice représentant un bénéfice de 1.163.511,77 € de la manière suivante :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| – Distribution de dividendes : | 500.000,00 € |
| – Report à nouveau : | 663.511,77 € |

Le dividende par action s'élèvera ainsi à 0,0625 €.Il sera mis en paiement dans les délais légaux.

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société ULRIC DE VARENS au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le montant distribué aux actionnaires personnes physiques est intégralement éligible à l'abattement de 40 % édicté par l'article 158 du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice social	Dividendes	Abattement (article 158 du CGI)	Montant éligible à l'abattement
31/12/2009	0,14 €	0,056 €	NC
31/12/2008	Néant	Néant	Néant
31/12/2007	Néant	Néant	Néant

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, poursuivies ou conclues au cours de l'exercice écoulé, prend acte des conclusions dudit rapport spécial et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, en application des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour une durée de dix-huit (18) mois, à faire acheter par la société ses propres actions, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, en vue, par ordre de priorité :

- de l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI (Association française des entreprises d'investissement) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de l'optimisation de la gestion financière de ses fonds propres,
- de l'octroi d'actions ou d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L 225-180 du code de Commerce,
- de la conservation et de la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital,
- de l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution relative à l'autorisation d'annulation par la société de ses propres actions figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée,
- plus généralement de la réalisation de toute autre opération admissible par la réglementation en vigueur.

Ce rachat pourra s'effectuer aux conditions suivantes :

- Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 20 € par action, hors frais,
- Le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 2,5 € par action, hors frais,
sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Cette autorisation est valable dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale, et se substitue à celle donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 2 juin 2010.

Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués par tous moyens conformes à la loi et à la réglementation en vigueur, y compris par cession de blocs.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour décider de procéder à la réalisation des opérations décrites ci-dessus, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Le conseil informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

SEPTIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise la société à procéder à l'annulation de tout ou partie de ses propres actions acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider de procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, à l'effet de constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est valable dix-huit (18) mois.

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010

BILAN ACTIF

Montants en k€

Rubriques	Valeurs brutes	Amort. & Prov.	31/12/2010	31/12/2009
Capital souscrit non appelé I				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets,droits similaires	2 499	59	2 440	2 441
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances,acomptes immob. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniq., matériel, outillage	104	54	50	70
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	13 174	924	12 250	12 200
Créances rattachées à participations	489		489	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	697	106	591	442
TOTAL II	16 963	1 143	15 821	15 153
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances,acomptes versés/commandes	1		1	31
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés	965		965	1 130
Autres créances	8 922	330	8 593	11 010
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1		1	1
Disponibilités	105		105	206
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	133		133	134
TOTAL III	10 126	330	9 797	12 511
Frais émission d'emprunts à étaler IV				
Primes rembours des obligations V				
Ecart de conversion actif VI				
TOTAL GENERAL (I à VI)	27 090	1 472	25 617	27 664

BILAN PASSIF

Montants en k€

Rubriques		31/12/2010	31/12/2009
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	(dont versé : 4 000)	4 000	4 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		640	640
Ecart de réévaluation			
Réserve légale		400	400
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		7 864	7 864
Report à nouveau		8 104	7 827
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		1 164	1 387
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
	TOTAL I	22 172	22 118
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		142	113
Provisions pour charges			122
	TOTAL III	142	235
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 543	573
Emprunts, dettes fin. divers		279	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		244	271
Dettes fiscales et sociales		237	277
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			4 190
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL IV	3 304	5 310
Ecarts de conversion passif	V		
	TOTAL GENERAL (I à V)	25 617	27 664

COMPTE DE RESULTAT (1)

Montants en k€

Rubriques	France	Export	31/12/2010	31/12/2009
Ventes de marchandises				
Production vendue	- biens - services	659	659	874
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	659		659	874
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			15	60
Autres produits			1 869	1 873
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	I		2 544	2 807
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 713	1 671
Impôts, taxes et versements assimilés			22	30
Salaires et traitements			310	443
Charges sociales			139	173
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations :			22	49
Sur actif circulant : dotations aux provisions			3	34
Pour risques et charges : dotations aux provisions			29	1
Autres charges			12	3
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)	II		2 250	2 404
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			294	403
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré			III	IV
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				2 701
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			2 478	
Autres intérêts et produits assimilés				240
Reprises sur provisions et transferts de charges			196	
Différences positives de change			8	19
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
			1	2
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	V		2 684	2 962
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			12	89
Différences négatives de change			2 652	2 531
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			6	26
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	VI		2 670	2 647
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			14	315
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			309	719

COMPTE DE RESULTAT (2)

Montants en k€

Rubriques		31/12/2010	31/12/2009
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		16	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		12	
Reprises sur provisions et transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	VII	28	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1	28
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		20	21
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	VIII	21	49
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		7	-49
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX		
Impôts sur les bénéfices	X	-848	-717
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		5 256	5 769
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		4 092	4 382
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		1 164	1 387

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

1 - PREAMBULE

La présente annexe est destinée à compléter et à commenter l'information donnée par le bilan et le compte de résultat relatif à l'exercice s'étendant du 1^{er} Janvier 2010 au 31 décembre 2010, de telle manière que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise à la fin de cet exercice.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en K€.

2 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2010 a été marqué par les faits significatifs suivants :

- L'activité des filiales uruguayenne et mexicaine a été arrêtée début 2010.
- La société a consenti à sa filiale française VARENS SHOP S.A.S., un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 2 490 K€.
- La société a consenti à sa filiale étrangère ULRIC DE VARENS ESPANA S.A, un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 130 K€

3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les méthodes de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3-1 Immobilisations incorporelles

Les marques sont comptabilisées à leur coût historique. Ces marques, de notoriété internationale, bénéficient d'une protection juridique.

Elles ne font pas l'objet d'amortissement. Toutefois, conformément au règlement CRC 2002-10, lorsque des indices de perte de valeur existent à la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable est comparée à la valeur actuelle. Si cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée de telle sorte que les marques ne peuvent figurer au bilan pour une valeur supérieure à leur valeur actuelle.

Leur exploitation est concédée aux filiales de la société.

3-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, elles sont amorties selon les modes linéaire ou dégressif et sur leur durée d'utilisation prévue.

Les durées généralement retenues sont les suivantes.

	Durées
Agencements, aménagements Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans 3 à 10 ans

3-3 Immobilisations financières

Les dépôts de garantie versés à titre de loyers d'avance figurent dans les immobilisations financières. Si leur recouvrement s'avère compromis, une dépréciation est constatée.

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'usage (quote-part dans l'actif net corrigé, rentabilité, flux de trésorerie prévisionnels...) est inférieure au coût d'acquisition.

3-4 Créesances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

3-5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire lorsque celle-ci est inférieure.

3-6 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités conventionnelles de départ à la retraite sont provisionnés selon une méthode rétrospective. Le calcul actualisé a été effectué au cas par cas, en tenant compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et de l'impact des charges sociales.

4 - NOTES SUR LE BILAN

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui peuvent s'identifier par les données suivantes :

Bilan (total général).....	25 617 K€
Résultat (bénéfice).....	1 164 K€

4-1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2009	Acquisitions	Diminutions	31/12/2010
Marques	2 439			2 439
Logiciels	59	1		60
Total	2 498	1		2 499

Aucune dépréciation n'est pratiquée sur les marques eu égard au chiffre d'affaires réalisé sur les produits desdites marques.

Amortissement des immobilisations incorporelles :

	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Logiciel	57	2		59
Total	57	2		59

4-2 Immobilisations corporelles

	31/12/2009	Acquisitions	Diminutions	31/12/2010
Matériel informatique	9			9
Autres	95			95
Total	104			104

Amortissement des immobilisations corporelles :

	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Matériel informatique	8			8
Autres	27	19		46
Total	35	19		54

4-3 Immobilisations financières

Tableau des filiales et participations :

	Valeurs brutes au 31/12/09	Acquisitions ou augmentations de capital	Cessions/ Liquidations	Valeurs brutes au 31/12/10
PARTICIPATIONS:				
PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	5 631			5 631
VARENS SHOP SAS	2 093	50		2 143
ULRIC DE VARENS ESPANA SA	678			678
VARENS ITALIA SRL	3			3
ULRIC DE VARENS GMBH	4 183			4 183
ULRIC DE VARENS SA URUGUAY	14			14
VARENS ROMANIA SRL	NS			NS
ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST	144			144
VARENS HELLAS LTD	14			14
VARENS SINGAPORE PTE. LTD	NS			NS
VARENS ARGENTINA	53			53
PARFUMS ULRIC DE VARENS	73			73
VOSTOK				
FILIALES SANS ACTIVITE ET DONT LES TITRES SONT DEPRECIES :				
VARENS FINLAND OY				
VARENS MEXICO SA DE CV	7		7	3
ULRIC DE VARENS POLAND SP	3			12
ULRIC DE VARENS UK LIMITED	12			NS
VARENS FRAGRANCES INC	NS			
VARENS KOZMETIK SAN				
VARENS CHINA LTD (HK)	2			2
PARFUMS ULRIC DE VARENS	1		1	200
SHANGHAI	200			
VARENS Portugal				
VARENS CENTRAL EUROPA SRO	4			4
	17			17
Total participations	13 132	50	8	13 174
Autres immob. financières	119	7		126
Actions propres	418	164	11	571
Créances rattachées à des participations		489		489
Total	13 669	710	19	14 360

Tableau des dépréciations :

	Dépréciations début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
VARENS KOZMETIK SAN	2			2
VARENS SHOP SAS				633
VARENS FINLAND OY	633			
PARFUMS ULRIC DE VARENS	7			
SHANGHAI	200		7	200
VARENS CENTRAL EUROPA				
SRO	17			17
ULRIC DE VARENS UK LTD				
VARENS CHINA LTD	NS			NS

VARENS PORTUGAL	1		1	
ULRIC DE VARENS POLAND	4			4
SP.Z.OO	12			12
VARENS ARGENTINA				
VARENS MEXICO SA DE CV	53			53
Autres immob. financières.	3			3
	94	12		106
Total	1 026	12	8	1 030

La société procède à des rachats d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement.

Les actions propres détenues par la société sont au nombre de 105 127, pour une valeur de 571 K€ au 31 décembre 2010.

La valeur boursière de nos actions propres est inférieure au coût historique. Une provision a été constatée pour ramener la valeur des titres à sa valeur d'inventaire.

4-4 Créances clients et autres créances

	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et comptes rattachés	965		965
Avances et acomptes versés	1		1
Comptes courants groupe	8 340	330	8 010
Créances fiscales ⁽¹⁾	580		580
Autres créances	2		2
Total	9 888	330	9 558

(1) dont 297 K€ de créances de carry-back imputables jusqu'en 2014, et 237 K€ jusqu'en 2015.

A l'exception des créances de carry back, toutes les créances sont à moins d'un an.

4-5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/09	31/12/10
OPCVM monétaires		
Obligations France		
OPCVM court terme		
Sicav/FCP diversifiées	NS	NS
Disponibilités	206	105
Total	206	105

4-6 Capitaux propres

Le capital est divisé en 8.000.000 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées. Les actions détenues depuis plus de 2 ans confèrent un droit de vote double.

L'évolution de la situation nette se résume comme suit : (en K euros)

	Solde au 31/12/09 avant affectation	Affectation Résultat 2009	Augmen- tation de capital	Solde au 31/12/10 avant affectation	Affecta- tion proposée Résultat 2010	Solde au 31/12/10 après affecta- tion
Capital	4 000			4 000		4 000
Prime d'apport	640			640		640
Réserve légale	400			400		400
Autres Réserves	7 864			7 864		7 864
Report à nouv.	7 827	277		8 104	664	8 768
Résultat	1 387	(1 387)		1 164	(1 164)	
Dividendes		1 110			500	
Total	22 118			22 172		21 672

4-7 Provisions pour risques et charges

	31/12/09	Augmentations	Diminutions	31/12/10
Indemnités de départ à la retraite	20	4		24
Provisions pour risques	93	25		118
Provision pour charge d'impôt	122		122	
Total	235	29	122	142

4-8 Dettes

	Moins d'1 an	Plus d'1 an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements de crédit	962	1 581		2 543
Emprunts et dettes fin. divers	279			279
Fournisseurs	244			244
Dettes fiscales et sociales	237			237
Autres dettes				
Total	1 722	1 581		3 303

La société Ulric de Varens S.A bénéficie d'une ouverture de crédit de 2.000 K€, utilisée à hauteur de 1.500 K€ au 31 décembre 2010. Cette ouverture de crédit, d'une durée de 5 ans, a été assortie d'un cap amortissable trimestriellement, destiné à couvrir les risques d'une hausse du taux variable (Euribor 1 mois) au-delà de 2,5%.

Pour cet emprunt, il ne peut être exclu que le taux d'intérêt puisse augmenter dans le futur et avoir un effet négatif sur la valeur nette de la société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5-1 Chiffre d'affaires et autres produits

	France	Export	Total
Ventes			
Prestations de services	659		659
Redevances	1 858		1 858
Autres produits	11		11
Total	2 528		2 528

5-2 Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions d'exploitations

	Dotations	Reprises
Amortissements et dépréciations	22	
Provisions sur autres actifs circulants	3	12
Provisions pour risques	29	
Provisions pour charges		
Total	54	12

5-3 Produits et charges financiers

	2010
Dividendes reçus	2 478
Autres produits financiers	206
Intérêts et charges assimilées	(38)
Abandons de créances (1)	(2 620)
Dot. Prov. Dépréciation financières	(12)
Résultat financier	14

(1) Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune consenti à la filiale Varens Shop pour un montant de 2 490k€ à la filiale Ulric de Varens Espana pour un montant de 130k€.

5-4 Produits et charges exceptionnels

	2010
Charges exceptionnelles diverses	(21)
Produits exceptionnels divers	28
Résultat exceptionnel	7

5-5 Impôts sur les sociétés

Accroissement et allègements de la dette future d'impôt	Montant	Impôts
<i>Accroissements :</i> Impôts à verser en vertu de l'article 209 C du CGI	527	176
<i>Allègements :</i> Provision non déductible l'année de la dotation	228	76
Total	755	252

La société ULRIC DE VARENS SA a opté, début 1999, pour le régime de l'intégration fiscale avec ses filiales françaises, PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS et VARENS SHOP SAS.

Répartition de l'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale

Impôt théorique en l'absence de l'intégration fiscale	0
Impôt réel dans le cadre de l'intégration fiscale	(488)
Economie d'impôt	(488)

Cette économie d'impôt est acquise par la société ULRIC DE VARENS SA, holding du groupe.

En 2010, la société a opté pour un carry-back à hauteur de 238 K€.

Par ailleurs la société a eu recours aux dispositions de l'article 209 C du CGI et a ainsi imputé sur ses créances fiscales les déficits fiscaux de sa filiale espagnole.

L'exercice 2010 se solde ainsi par un produit d'impôt de 848 K€ qui se décompose comme suit :

Effet de l'intégration fiscale	488
Carry-back	238
Imputation de déficit (art 209 C du CGI)	122
Net = produit d'impôt 2010	848

6 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (EN K€)

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux propres	Q.P. Détenue Divid.reçus	Val. Brute Titres Val. Nette Titres	Prêts, avances consentis Cautions données	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
PARFUMS ULRIC DE VARENS PARIS, France	2 000 7 294	100% 0	5 631 5 631	5 211	27 733 931
VARENS SHOP PARIS, France	50 0	100% 0	2 143 1 510	2 678	7 058 (26)
ULRIC DE VARENS GmbH BUCHHOLZ, Allemagne	371 2 047	100% 2 000	4 183 4 183		8 591 1 600
VARENS ITALIA SRL TORINO, Italie	11 372	85% 0	3 3	30	1 356 12
VARENS ESPANA SA MADRID, Espagne	152 (6)	100% 0	678 678	489	1 830 (217)
VARENS ROMANIA SRL BUCAREST, Roumanie	NS 71	85% 0	NS NS		286 (3)
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK Moscou	81 (12)	95% 0	72 72	90	65 (42)
VARENS HELLAS LTD Grèce	18 458	80% 38	14 14		679 (31)
ULRIC DE VARENS SA URUGUAY MONTEVIDEO, Uruguay	20 29	66.5% 153	14 14		328 (5)
VARENS SINGAPORE PTE. LTD Singapour	NS 395	70% 0	NS NS		601 114
VARENS ARGENTINA Argentine	69 31	65% 0	53 0		101 (1)
ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST DUBAI, E.A.U.	204 492	70% 288	144 144		1 592 242

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux propres	Q.P. Détenue Divid.recus.	Val. Brute Titres Val. Nette Titres	Prêts, avances consentis Cautions données	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES SANS ACTIVITE					
ULRIC DE VARENS UK LIMITED BUCKINGHAMSHIRE, Royaume-Uni	NS (8)	100% 0	NS NS		0 0
VARENS MEXICO SA DE CV Mexique	3 59	80% 0	3 0		2 5
ULRIC DE VARENS POLAND SP WARSZAWA, Pologne	11 (195)	100% 0	12 0	25	0 0
PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI Chine	200 106	100% 0	200 0		0 0
VARENS PORTUGAL Portugal	5 (4)	70% 0	4 0		0 0
VARENS CENTRAL EUROPA SRO Slovaquie	15 14	100% 0	17 0		0 0
VARENS KOSMETIK SAN ISTAMBUL, Turquie	2 (931)	80% 0	2 0	305	0 0

7 -INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

7-1 Opérations avec des entreprises liées

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS En valeurs brutes, en milliers d'euros	
POSTES	MONTANT
Participations	13 174
Créances clients et comptes rattachés	965
Autres créances	8 340
Créances rattachées à des participations	489
Dettes fournisseurs	21
Dettes financières	-
Autres dettes	279
Produits financiers	2 668
Charges financières	2 620
Autres charges financières	-
Produits exceptionnels	-
Charges exceptionnelles	-

8 - AUTRES INFORMATIONS

8-1 Engagements hors bilan

Engagements reçus :

Engagement reçu résultant d'abandons de créances ou subventions avec clause de retour à meilleure fortune :

Filiale concernée	Montant	Date de l'abandon	Date limite de versement
Varens Shop	2 500	31/12/2009	31/12/2014
Varens Shop	2 490	31/12/2010	31/12/2015
Ulric de Varens Espana	130	31/12/2010	31/12/2015
Total	5 120		

Engagements donnés :

ULRIC DE VARENS S.A a donné un cautionnement à sa filiale VARENS SHOP en garantie de prêts contractés auprès des banques pour financer l'acquisition des droits au bail et l'aménagement de 2 boutiques.

Société	Montant de la caution donnée (en K€)	Montant de l'engagement au 31/12/10 (en K€)
VARENS SHOP	538	382
TOTAL	538	382

8-2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement important ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est intervenu entre le 31 décembre 2010 et la date d'arrêté des comptes.

8-3 Effectifs

Effectif moyen employé sur l'exercice : 3

8-4 Parties liées

- **Sommes allouées aux dirigeants**

La rémunération versée aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 188 K€.

Ces rémunérations sont constituées exclusivement d'éléments fixes, à l'exception de toute rémunération variable.

La société n'a pris aucun engagement au profit des dirigeants en matière de pensions, compléments de retraite ni indemnités assimilées.

- **Opérations avec des parties liées**

- La société UVP, actionnaire indirect d'ULRIC DE VARENS S.A. et ayant M. Ulric VIELLARD pour dirigeant commun, a facturé à la société ULRIC DE VARENS S.A des prestations de services pour 600 K€.

Résultats réalisés au cours des 5 derniers exercices					
NATURE DES INDICATIONS	2006	2007	2008	2009	2010
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations					
par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	802 027	814 303	791 892	873 976	659 230
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 118 458	4 992 774	3 868 676	764 713	360 331
Impôt sur les bénéfices	699 452	691 374	- 25 119	- 717 404	- 725 774
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-				
Dot aux amortissements et provisions nettes des reprises	597 815	116 323	443 297	216 951	- 77 407
Résultat net	3 821 191	4 185 077	3 450 498	1 387 297	1 163 512
Résultat distribué ⁽¹⁾	2 480 000	-	-	1 120 000	500 000 ⁽²⁾
Résultats par action					
Résultats après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	0,55	0,54	0,49	0,19	0,14
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	0,48	0,52	0,43	0,17	0,15
Dividende attribué à chaque action	0,31	-	-	0,14	0,06
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	4	5	5,00	3,00
Montant de la masse salariale de l'exercice	449 107	439 737	461 243	442 600,00	309 589,00
Montant des sommes versées aux titres des avantages sociaux de l'exercice	210 315	234 109	212 421	173 422,00	138 858,00

(1) Hors impact des actions auto-détenues

(2) Dividende dont la distribution est proposée

ANSON AUDIT ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

9 rue Henri Dunant

91600 SAVIGNY SUR ORGE

HOCHE AUDIT

Commissaire aux Comptes

35 avenue Victor Hugo

75116 PARIS

ULRIC DE VARENS

Société Anonyme au capital de 4 000 000 €

49 avenue d'Iéna

75116 PARIS

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Ulric de Varens SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

L'évaluation des marques et des titres de participation a été effectuée selon les règles décrites dans les notes 3-1 et 3-3 de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié la pertinence de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Savigny sur Orge et Paris, le 25 mai 2011.

Les Commissaires aux Comptes

ANSON AUDIT ET ASSOCIES
Représentée par Yves LABORIAUX

HOCHE AUDIT
Représentée par Laurence ZERMATI

ANSON AUDIT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

9 rue Henri Dunant
91600 SAVIGNY SUR ORGE

HOCHE AUDIT
Commissaire aux Comptes

35 avenue Victor Hugo
75116 PARIS

ULRIC DE VARENS

Société Anonyme au capital de 4 000 000 €
49 avenue d'Iéna
75116 PARIS

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

ABANDON DE CREANCE AU PROFIT DE LA SOCIETE VARENS SHOP

Dirigeant concerné

Monsieur Ulric VIELLARD, président directeur général de votre Société et président de l'entité cocontractante.

Nature et objet

Votre société a procédé à un abandon de créance au profit de la société VARENS SHOP dans le but de restructurer partiellement les fonds propres de cette filiale.

Modalités

Cet abandon de créance, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, a été autorisé par le conseil d'administration de votre Société le 30 décembre 2010, pour le montant de 2 490 000 €.

ACQUISITION DE CREANCE A LA SOCIETE PARFUMS ULRIC DE VARENS

Dirigeant concerné

Monsieur Ulric VIELLARD, président directeur général de votre Société et président de l'entité cocontractante.

Nature et objet

Votre société a procédé à l'acquisition auprès de la société PARFUMS ULRIC DE VARENS d'une créance détenue par cette dernière sur la société VARENS ESPANA dans le but de contribuer au besoin de financement de la filiale espagnole.

Modalités

Cette acquisition de créance d'un montant nominal de 618 951,99 €, a été autorisée par le conseil d'administration de votre Société le 30 décembre 2010, pour le même montant.

ABANDON DE CREANCE AU PROFIT DE LA SOCIETE VARENS ESPANA

Dirigeant concerné

Monsieur Ulric VIELLARD, président directeur général de votre Société et président du conseil d'administration de l'entité cocontractante.

Nature et objet

Votre société a procédé à un abandon de créance au profit de la société VARENS ESPANA dans le but de restructurer partiellement les fonds propres de cette filiale.

Modalités

Cet abandon de créance, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, a été autorisé par le conseil d'administration de votre Société le 30 décembre 2010, pour le montant de 130 000 €.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION AVEC LA SOCIETE UVP

Nature, objet et modalités

Les facturations relatives à la convention d'assistance conclue avec la société UVP aux termes de laquelle cette dernière fournit à votre Société des prestations de management, conseil en stratégie et assistance marketing se sont élevées à 600.000 € pour l'exercice 2010.

CONVENTION AVEC LA SOCIETE PARFUMS ULRIC DE VARENS

Nature, objet et modalités

Facturation par la société ULRIC DE VARENS à la société PARFUMS ULRIC DE VARENS de redevances relatives aux marques concédées, aux créations des dessins et modèles. Ces redevances calculées à raison de 7 % du chiffre d'affaires, s'élèvent à 1.858.341 € pour l'exercice 2010.

Savigny sur Orge et Paris, le 25 mai 2011.

Les commissaires aux comptes

ANSON AUDIT ET ASSOCIES

Représentée par Yves LABORIAUX

HOCHE AUDIT

Représentée par Laurence ZERMATI

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société émettrice et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société émettrice et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Ulric VIELLARD
Président Directeur Général